Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D27DSJVAP_SE26-DE

DSJVAP - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

27- CONVENTION FAFA STADE BERTHELOT

Rapporteuse : Mme CARRE

La Ville de Fougères, dans son projet de changer le tapis du terrain synthétique du stade Charles Berthelot, a fait une demande de subvention au Fonds d'Aide au Football amateur (FAFA).

La Ville a reçu de ce fonds une notification d'attribution de subvention. Pour percevoir celle-ci, certaines pièces sont à fournir dont une convention de mise à disposition de l'équipement sur une durée de 4 saisons sportives.

Le point principal de cette convention est que la ville doit mettre à disposition gratuitement le terrain une fois par an sur demande de la Ligue de Bretagne ou du District d'Ille et Vilaine de football pour l'organisation d'un évènement. La date est concertée entre le Club de football local, la Ville de Fougères et les instances du football.

La convention est jointe en annexe.

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 2 septembre 2026, il vous est proposé de valider la convention de mise à disposition du terrain synthétique aux instances du football breton sur les 4 saisons sportives à venir et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:27+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:59:42+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 08:58:27